

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS — D.	4 ^h 48	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 20	11 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès	6 41	1 14	6 19	— Express	8	5 45	8 15	Sept-Ponts . . .	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX . . .	7 40	10 49	4 54	Cabessut, halte .	7 48	11 40	5 18	Lamadelleine . .	7 56	11 44	5 21
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX . . .	8 40	3 52	8 55	Clouac	5 20	11 39	6 11	Montauban D . .	7 25	10 35	4 40	Verac	8 11	12 15	5 38	Toirac	8 10	12 38	5 34
Luzsch	7 3	1 34	6 28	M. Libos — D . .	8 40	3 52	8 55	Lalbenque . . .	5 31	11 52	6 25	Fonduve	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry . . .	8 18	12 18	5 44	Montbrun, hal . .	8 20	12 28	5 43
Castelfranc . .	7 31	1 59	6 58	Fumel	8 48	3 57	9 3	Montpezat . . .	5 45	12 6	6 42	Albias	7 51	10 53	5 3	Conduché	8 34	12 55	6 3	Calvignac, hal . .	8 45	1 5	6 9
Puy-l'Évêque . .	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac .	9 1	3 28	9 16	Borcelon	5 55	12 16	6 56	Réalville	8 3	11 7	5 12	St-Cirq, halte . .	8 42	1 18	6 6	St-Martin-Lab . .	8 54	1 16	6 18
Duravel	7 53	2 18	7 18	Duravel	9 10	3 38	9 26	Causade	6 5	12 26	7 8	Causade	8 18	11 19	5 24	St-Martin-Lab . .	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte . .	9 3	1 36	6 31
Soturac-Touzac .	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque . .	9 19	3 48	9 35	Royalville . . .	6 5	12 26	7 8	Borredon	8 33	11 39	5 35	Calvignac, hal . .	9 4	1 43	6 26	Conduché	9 11	1 45	6 38
Fumel	8 13	2 35	7 39	Castelfranc . . .	9 34	4 5	9 52	Albias	6 13	12 34	7 18	Montpezat . . .	8 57	11 51	5 54	Saint-Géry . . .	9 17	1 59	6 36	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51
M. Libos — A . .	8 13	2 35	7 39	Luzsch	9 47	4 19	10 6	Montauban A . .	6 39	1 7	7 45	Lalbenque . . .	9 19	12 9	6 15	Montbrun, hal . .	9 33	2 23	6 51	Verac	9 34	2 29	7 3
BORDEAUX . . .	8 51	3 11	8 11	Parnac	9 57	4 30	10 17	BORDEAUX . . .	10 40	6 05	7 45	Cieurac	9 29	12 18	6 24	Toirac	9 44	2 36	7 1	Arcambal	9 44	2 46	7 3
PARIS — D . . .	11 46	4 18	12 49	Mercuès	10 9	4 43	10 29	TOULOUSE A . .	8 25	3 55	9 41	Sept-Ponts . . .	9 42	12 39	6 36	Lamadelleine . .	9 58	3 4	7 14	Cabessut, halte . .	9 56	3 9	7 22
				CAHORS — A . .	10 25	5 1	10 47					CAHORS — A . .	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC A . .	10 14	3 27	7 27	CAHORS — A . .	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Avril.

LA SITUATION DU MINISTÈRE

Le ministère reste encore debout, malgré les attaques très vives dirigées en ces derniers temps contre lui par les radicaux et les opportunistes. Il a remporté une victoire beaucoup plus grande que celle que l'on espérait. Les crédits supplémentaires du ministère des finances, repoussés, il y a un mois, par la Chambre à une majorité de 100 voix, ont été rétablis, mercredi, par une majorité de 80 voix. Les bruits de crise ministérielle, soulevés à propos de cette demande de crédits, vont donc momentanément cesser. M. Goblet restera président du Conseil tout au moins jusqu'à la reprise de la session qui suivra les vacances de Pâques, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai. Mais le débat qui vient d'avoir lieu au Palais-Bourbon n'a pas beaucoup augmenté son prestige et fortifié sa situation.

Deux questions étaient posées dans cette discussion : une question financière et une question politique. La première a été résolue comme elle devait l'être. M. le président du Conseil et M. le ministre des finances devaient, naturellement, obtenir gain de cause, car ils avaient cent fois raison. M. Fernand Faure, lui-même, qui avait pris une si large part à la diminution des crédits du ministère des finances, a dû reconnaître qu'il était impossible de ne pas les rétablir, au moins dans une certaine mesure, et qu'on ne pouvait opérer du jour au lendemain une réduction de 700 mille francs sur les appointements des employés de cette administration.

Quant à la question politique et ministé-

rielle, bien plus intéressante que la question des crédits, elle n'a point été résolue par le vote qui a été rendu à la fin de la séance de mercredi. M. le président du Conseil n'a réussi, en prononçant deux discours quelque peu contradictoires, qu'à rendre plus grande encore l'irritation qui s'est manifestée contre lui, et à faire ressortir avec plus d'évidence encore l'impuissance et l'incohérence du Cabinet. M. Goblet avait été bien inspiré, d'abord en faisant appel à toutes les bonnes volontés — y compris les membres de la droite — pour l'aider à l'accomplissement du programme, d'ailleurs modeste, contenu dans la déclaration ministérielle du mois de décembre. Mais, après une vigoureuse réplique de M. Clémenceau qui lui a reproché sa modération, M. le président du Conseil s'est excusé de ne pouvoir faire davantage pour donner satisfaction aux radicaux. Il s'est efforcé de prouver que s'il se montrait aussi peu hardi, c'était faute d'une personnalité prête à l'aider dans ses tentatives.

Personne ne s'est levé dans les rangs du parti républicain modéré pour protester contre ce langage. L'union des gauches, qui désirait ardemment la chute du Cabinet et qui ne s'en cachait pas, a gardé son silence ordinaire. Elle attend, sans doute, une autre occasion pour manifester ailleurs que dans ses journaux et dans les couloirs son hostilité à M. Goblet et ses velléités de résistance au radicalisme. Les opportunistes avaient espéré que la coalition habituelle des radicaux et de la droite renverserait le ministère, et ils ont cru jouer une partie très habile en conservant une attitude indécise et effacée. Les radicaux n'ont pas été dupes de leurs mauvais desseins, et la plupart ont donné leurs votes au ministère.

Nous avons soutenu, l'autre jour, que tant que le parti opportuniste n'aurait pas décidé rompu le « cable » qui le rattache au radicalisme, il n'y avait aucun avantage à provoquer une crise ministérielle. La situation ne s'est pas beaucoup améliorée depuis la discussion de mercredi ; les partis divers dont se compose la Chambre restent aussi divisés qu'auparavant. Le ministère vient d'y laisser encore une partie de son autorité, et la majorité qu'il a obtenue ne doit pas lui faire illusion. Elle est sans homogénéité et sans consistance. Si elle l'a laissé au pouvoir, c'est qu'il était, en somme, très inutile de remplacer un ministère, du moment où son départ ne peut actuellement avoir pour effet ni la constitution d'une majorité nouvelle, ni l'inauguration d'une politique différente.

Quant aux ports de Syrie, ils seront suffisamment desservis. L'ensemble du projet est adopté.

SÉNAT

Séance du 1^{er} avril.

Le Sénat discute le projet de loi sur le nouveau tarif des bestiaux importés. M. de Verninac combat le projet de loi qu'il trouve inefficace.

Le projet de loi est adopté.

Séance du 2 avril

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la ville de Cahors à emprunter 300,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour l'édification d'un lycée de jeunes filles.

M. de Gavardie s'oppose à ce luxe qui n'est pas en rapport avec la faible importance de la ville. Le projet est adopté.

INFORMATIONS

Prorogation des chambres. — On pense que les Chambres se sépareront mardi ou mercredi. Elles comptent fixer le jour de la reprise des travaux avant leur départ, et on parle pour cela, du 10 mai.

Commission des finances. — Le Sénat a nommé samedi, dans ses bureaux, la commission des finances de 1887.

Ont été élus : MM. Léon Say, Béral, Cordier, Leguay, Tirard, Guinot, Faye, Mazeau, Barbey, Merlin, de Freycinet, Gouin, Loubet, Hagot, Tessereau de Bort, Devès, Boulanger, Pénicaud.

Decazeville. — Par suite de la nécessité où se trouve la Compagnie des houillères et fonderies de réduire son exploitation, cinq cents ouvriers au moins seront prochainement congédiés.

Cent quatre-vingts ont déjà reçu officiellement avis de leur licenciement.

Alsace-Lorraine. — Le Gaulois apprend de source particulière que M. Blech, un des grands industriels de Sainte-Marie-aux-Mines, qui avait été arrêté au début de la période électorale en Alsace-Lorraine, vient d'être condamné par la cour de Colmar, à trois ans de forteresse, pour avoir fait partie

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 avril.

La Chambre reprend la discussion, en première délibération, du projet portant approbation de la convention passée le 30 juin 1886 avec la compagnie des Messageries maritimes.

M. Hanoteaux trouve que la durée de quinze ans donnée à la convention est excessive. Les itinéraires sont aussi défectueux, la traversée de la Méditerranée est sacrifiée ; il est vrai que la convention consacre une augmentation notable de vitesse, mais ce qui paraît aujourd'hui excellent peut ne pas l'être demain, la moyenne de 43 nœuds peut ne pas être suffisante.

M. le ministre des postes répond que la longueur du traité est nécessaire comme garantie aux compagnies, pour les frais énormes nécessités par le service.

Au même instant, les voiles se déferlèrent, les cordes se tendirent, les poulies crièrent et, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, la voilure du brick fut établie.

Ensuite on acheva de lever l'ancre ; et l'Étincelle, ayant décrit une courbe légère s'inclinant sur elle-même, cingla dans le vent avec une rapidité qui fit palpiter légèrement le cœur de son capitaine.

Au-dessus des montagnes, le point du jour blanchissait déjà le ciel. La brise de terre soufflait avec force ; le phare de Valparaiso ne tarda pas à disparaître derrière l'horizon.

On signala bientôt une voile sur l'avant : un trois-mâts venant du large, courant au plus près. C'était un navire de Bordeaux. Dès qu'il fut à portée de la voix, Brune le héla.

— N'avez-vous pas rencontré, vers deux ou trois heures du matin, une grande goëlette noire, à voiles latines ?

— Oui !

— A quel aire de vent courait-elle ?

— A l'Ouest.

Les deux navires emportés par leur propre vitesse, étaient déjà loin l'un de l'autre ; Brune agita son mouchoir en signe de remerciements et d'adieu.

— A l'Ouest !... fit-il en jetant les yeux sur la carte du Pacifique ; auraient-ils donc leur repaire dans les archipels de Pomotou, de Nouka ?... C'est possible.

Son regard devint étincelant lorsqu'il tomba sur les hommes robustes et décidés qui l'entouraient.

— Allons, en chasse... et à la vengeance !

Il fit pousser les boute-hors à babord... Les gabiers couraient sur les vergues avec une agilité de singes ; dix minutes après, l'Étincelle craquant sous le poids de sa voilure, ouvrant deux sillons d'écume, cinglait vers l'Ouest avec une rapidité vertigineuse.

— Tiens, tiens ! dit le mot en levant la tête, (naturellement l'enfant de Marseille était au nombre des recrues de Brune) ça souffle ! voilà les mâts de perroquet qui s'amuse à faire le cercle... faut pas vous gêner, les enfants ; surtout ne vous cassez pas l'épine dorsale !

Heureusement qu'un coup de mer vint lui fermer la bouche ; sans cela il parlerait encore.

— Zuze un peu... excusez ! fit-il en concluant.

CHAPITRE XII

DONA MELITA

La jeune fille dort, la tête inclinée, sur le fauteuil où elle doit pleurer longtemps ; ses mains croisées reposent sur ses genoux ; son corps tout entier a des tressaillements subits ; ses lèvres, qui semblent s'entreouvrir pour parler, ne laissent échapper qu'un soupir... car le sommeil n'est venu qu'avec un cortège de mauvais songes.

En ce moment, elle rêve : « C'est le soir et dans la campagne ; ses pieds foulent la mousse ; les haies sont pleines de violettes, de chants d'oiseaux. Sur le chemin, les charriots chargés de fourrages regagnent la grange ; le bouvier siffle devant son attelage.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

23

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XI

LES FRÈRES DE LA CÔTE

La troupe se mit en marche avec un vacarme infernal. Toute la rue s'éveilla en sursaut, les croisées s'ouvrirent ; des personnes de tout âge et de tout sexe apparurent dans leur négligé nocturne. Les frères de la côte les apostrophèrent dans des termes tels, que toutes les têtes s'éclipsèrent avec l'ensemble et le bruit de grenouilles épouvantées.

Bref, ce fut une marche triomphale jusque sur la jetée.

Le premier visage que le capitaine rencontra fut celui de don Pepito.

— Suis-je exact et assez vif ? dit celui-ci, l'Étincelle est expédiée en règle.

— Merci, dit simplement Brune. Puis se retournant vers les frères de la côte, il donna l'ordre du départ.

— Embarquez ! embarquez ! hurla la recrue... et le vacarme cessa partout.

Un quart d'heure après, le canot de l'Étincelle emportait le capitaine avec dix hommes ; le reste suivait dans les baleinières de passage.

Aussitôt à bord, Brune appela son maître

comme membre fondateur de la Ligue des patriotes. La *Cazette de Metz* annonce que les maires ont reçu l'ordre de détruire ou de livrer à l'autorité centrale tous les anciens drapeaux français qui se trouveraient encore dans le mobilier des communes.

Espagne. — Samedi, pendant la séance de la Chambre, un huissier a découvert, cachée derrière la tenture qui masque la porte d'entrée, une cartouche longue de 12 centimètres et contenant des matières explosives. Le fait a produit une vive émotion. La porte près de laquelle avait été placée cette cartouche, est celle par laquelle entrent les membres du gouvernement et le président de la Chambre. La cartouche sera examinée dans un laboratoire de chimie, afin de reconnaître la nature exacte de la poudre.

La *Correspondancia* ajoute qu'au moment où l'huissier a découvert cette cartouche, elle avait la mèche allumée.

Une autre cartouche a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche sur le pallier du ministère de l'intérieur. Les vitres ont été brisées. Il n'y a eu aucune victime.

A Barcelone, le chef des ateliers d'une grande manufacture a été grièvement blessé par l'explosion d'une machine infernale qui avait l'apparence d'une boîte de chocolat.

Une arrestation a été opérée.

Les troubles d'Espagne. — Des scènes de désordres se sont produites à Sabadell, parce qu'un employé de l'octroi a voulu visiter une femme qui passait devant le bureau.

La foule s'est ameutée.

Les employés de l'octroi ont fait feu sur la foule; un enfant, une femme et deux hommes auraient été tués et le nombre des blessés dépasserait vingt.

30 individus ont été arrêtés.

A Madagascar. — On télégraphie de Londres, le 29 mars :

« Le bruit court que le résident français à Madagascar rencontre des difficultés dans l'application du traité conclu avec le gouvernement malgache. D'autre part, le général anglo-malgache Villoughby a quitté Londres, et quelques personnes croient apercevoir une relation entre ces deux faits.

« Les uns disent que le général est allé en Allemagne; d'autres pensent qu'il est retourné ou qu'il va retourner à Madagascar. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

Nouvelles militaires. — M. Delageneste, chef de bataillon hors cadre, est nommé au 7^e de ligne.

M. Janin, capitaine hors cadre, est nommé au 7^e de ligne en remplacement de M. de Rieux nommé au 130^e.

Parmi les officiers de marine portés sur le tableau d'avancement pour l'année 1887, nous remarquons notre compatriote M. le lieutenant Amédée Bataille, proposé pour le grade de capitaine.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

109

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

X

UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE

— Une lettre que m'a remise sur son lit de mort la baronne de Gerbach.

Le comte eut un soubresaut d'angoisse, comme si sa première victime s'était tout à coup dressée devant lui.

— La baronne?... bégaya-t-il.

— N'interrompez pas ! cria l'ambassadeur.

— Il faut nous montrer cette lettre, ajouta-t-il en s'adressant à la fille de la marchande d'oranges.

— C'est qu'elle contient une accusation si grave, murmura cette dernière.

M. de Grüber était devenu livide... ses dents claquaient.

Une accusation ? qu'est-ce que cela voulait dire ?

La jeune fille avait sorti un papier de son sein. Avant qu'elle eut le temps même de le déplier, de le montrer à l'ambassadeur, le comte, bondissant sur elle comme une hyène, le lui avait arraché des mains...

Chaire d'agriculture. — M. Savre, professeur d'agriculture, fera, le 17 avril prochain, à Cahors, une conférence sur les *Engrais chimiques* et le *Syndicat agricole*. Le 24 du même mois, il en fera une autre à Lauzès, sur les *Pourrages artificiels* et l'*Ensilage*.

Pêche fluviale. — Les époques pendant lesquelles la pêche est interdite, sont fixées ainsi qu'il suit :

1^o Du 20 octobre exclusivement au 31 janvier inclusivement, est interdite la pêche du Saumon, de la Truite, et de l'Ombre-Chevalier ;

2^o Du 15 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement, est interdite la pêche du Lavaret ;

3^o Du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement, est interdite la pêche de tous les autres poissons et de l'Ecrevisse.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

L'article 5 du décret du 16 juin 1885 dispose, en outre, que pendant les périodes d'interdiction il est défendu de laisser vaguer les Oies, les Canards, les Cygnes et autres animaux aquatiques, susceptibles de détruire le frai du poisson sur les cours d'eau et canaux dans l'étendue des réserves affectées à la reproduction.

Enfin, l'article 5 de la loi du 31 mai 1865 interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter et d'importer les diverses espèces de poissons, pendant le temps où la pêche en est interdite.

Avis. — MM. les éleveurs, propriétaires et marchands de chevaux sont informés que la commission de remonte de la 17^e légion (bis) de gendarmerie se réunira à la caserne de gendarmerie, à Agen, le 20 avril courant, à 8 heures du matin, pour procéder à l'achat de chevaux destinés aux militaires de l'arme.

Ces animaux doivent avoir la taille de 1^m 52 et être âgés de 4 ans au moins.

Dimanche dernier, M. Orliac (Arnaud), notaire, a été élu maire de Gramat, en remplacement de M. Calmels d'Artinsac, décédé.

Vingt-cinq élèves ingénieurs, accompagnés de M. Couvrat-Dasvergues, ingénieur des chemins de fer à Cahors, ont visité, ces jours derniers, les travaux d'art de la ligne en construction de Montauban à Brive.

M. Feynel, conducteur des ponts et chaussées de 4^e classe, précédemment attaché aux bureaux de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Figeac, a été appelé en la même qualité aux bureaux de Gourdon, à partir du 1^{er} avril.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 14 mars 1887

Présidence de M. MALINOWSKI président

Présents à la séance :

MM. Laroussilhe, secrétaire général.

l'Abbé Gary, secrétaire archiviste,

Calvet, trésorier.

MM. Valette, de Rouméjoux, Lebœuf, Bourrières, Girma, Delpérier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications suivantes :

1^o Le Feu-follet n^o 112 ;

XI

LA FOLIE

Un cri de stupeur s'était élevé dans le salon.

L'ambassadeur, le préfet, Fabrice et Farandole s'étaient précipités, autant pour protéger Wilhelmine que pour sauver le précieux papier.

Mais tout à coup ils s'arrêtèrent, médusés, pour ainsi dire, au milieu des exclamations d'effroi de tout le monde.

Le comte, les yeux hagards, fixés vers le fond de la pièce, avait écarté les mains et laissé échapper la lettre d'Emmelina, dont l'ambassadeur s'empara aussitôt.

Il était effrayant à voir.

Ses cheveux s'étaient hérissés sur son crâne.

Des rugissements rauques sortaient de sa gorge.

L'écume montait à ses lèvres... puis il se lança en avant, les bras tendus, terrible...

— Chassez cette femme ! chassez-la !... Chassez-la donc ! reprit-il avec une nouvelle fureur.

Chacun se regarda terrifié.

On n'avait vu entrer personne.

— Là, là, à gauche de la porte, répéta le comte, vous ne la voyez pas ?...

On jeta les yeux à l'endroit indiqué.

Il n'y avait personne.

La fureur de M. de Grüber augmenta.

— Vous ne voyez pas ?... clama-t-il. Là ! là !

Et il désignait l'endroit de son doigt, dressé, li-

2^o Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne ;

3^o Journal d'hygiène ;

4^o La Bulgarie, son passé et sa renaissance par le D^r Stekert ;

5^o Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

M. Malinowski communique une lettre de M. Baudel proviseur au Lycée d'Albi sur le bassin houiller des environs de cette ville, découvert par M. Grand, ancien ingénieur des mines de Carmaux.

Il commence ensuite la lecture d'un travail important sur la ville de Cahors. Ce qu'était Cahors avant et pendant l'occupation romaine, ce qu'il fut depuis et ce qu'il est aujourd'hui, c'est ce que se propose de raconter M. Malinowski. Cette étude pleine d'intérêt devant être publiée nous n'en donnerons pas l'analyse.

M. Bourrières continue la lecture du livre de raison d'un paysan des environs de Cahors où nous relevons les faits suivants :

En 1779 furent commencés les travaux de construction d'une verrerie à Galesy, près Arcambal ; ils furent finis au commencement de 1785.

En 1785, il ne tomba pas d'eau du 2 avril au 28 juin.

Par arrêt du 17 mai de la même année, Louis XVI permit de faire paître les animaux domestiques dans ses domaines.

Le 20 décembre 1785, le parlement, sur la demande de l'évêque de Cahors, supprima les fêtes votives dans toute l'étendue du diocèse et transféra la fête des patrons de paroisse au troisième dimanche après Pâques.

Au mois d'avril 1786 fut terminée la réparation du Pont-vieux.

Le 7 février 1771, la tour du milieu s'était écroulée avec deux piliers et trois arcs. On ne rebâtit qu'un pilier dont les fondements furent faits en béton. Les arcs furent reconstruits en bois.

Dans le mois de juin 1786, il s'éleva une querelle entre les meuniers, jardiniers, artisans de Cahors et les étudiants. On fut obligé, pour remettre l'ordre, de faire venir un bataillon du régiment d'Angoumois, qui resta à Cahors l'espace de 26 jours.

Le 14 juillet 1786, Mgr Nicolai, évêque de Cahors, défendit de sonner les cloches en temps d'orage.

Le 15 février 1789 arriva à Cahors un bataillon du régiment du Languedoc pour empêcher les tumultes et désordres qui pourraient avoir lieu à cause de la cherté des vivres.

En mars 1789, les ordres de la noblesse et du clergé se réunissaient chaque jour dans la chapelle actuelle du Lycée qui fut autrefois la chapelle des Jésuites. Le Tiers-Etat s'y assembla le 3 mars, les autres ordres, le seize du même mois.

Le 23 juillet de la même année arriva à Cahors l'ordonnance que tous les citoyens portaient la cocarde.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, MALINOWSKI. Le secrétaire des séances, J. GARY.

Caisse nationale postale d'épargne

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de février 1887.

Versements reçus de 114,892 déposants, dont 21,561 nouveaux... 11,486,494 90

Remboursements à 36,822 déposants, dont 8,854 pour solde... 10,711,391 42

Excédant des versements... 775,102 48

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de février 1887.

Versements reçus de 478 déposants, dont 115 nouveaux... 93,302 67

Remboursements à 293 déposants, dont 87 pour solde... 107,050 13

Excédant des remboursements... 11,747 46

Le Directeur des Postes et des télégraphes, A. BAFFET.

vide, l'horreur plein les yeux...

— C'est elle, reprit-il, Marinette, la marchande d'oranges, la folle !... Eloignez-la, éloignez-la donc !... Je ne veux pas la voir...

En même temps il se cachait la figure dans ses deux mains, comme pour échapper à la vision...

La stupeur, l'effroi glaçaient tout le monde...

Un médecin, qui se trouvait parmi les assistants s'était avancé.

— Cet homme devient fou, dit-il à l'ambassadeur et aux autres. Il faudrait s'occuper de lui...

Le représentant de l'empire d'Allemagne avait fait un signe aux domestiques demeurés curieusement dans l'embrasure des portes et leur avait montré leur maître...

Ils s'approchèrent, mais comme s'il avait deviné leurs intentions, le comte se jeta vivement en arrière.

— Ne m'approchez pas, rugit-il... chassez cette femme ! chassez-la !

En même temps il s'était élancé vers la porte.

— Que viens-tu faire ici ?... cria-t-il, parlant à une arrivante imaginaire. Tu viens m'accuser comme les autres ? Tu viens me dire aussi que je t'ai volé ta fille ; que je t'ai fait enfermer comme folle ? Tu viens me la redemander, ta fille ? Tu ne l'auras pas, entends-tu ?... Moi seul sais où elle est ! Dans une maison que nul ne trouvera... Loin de Paris... Et elle n'en sortira que pour se marier... que pour épouser celui que je veux... Et nous aurons des millions, les millions de mon frère... Ils n'iront pas au pauvre, mais à nous, et

CAISSE D'ÉPARGNE MUNICIPALE DE CAHORS

Opérations effectuées pendant le mois de mars 1887.

Montant des versements... 146,977 07

Montant des remboursements... 84,441 67

Excédant des versements... 62,535 40

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie fera délivrer, à partir du mercredi 6 avril, des billets aller et retour à prix réduits, de Paris pour toutes les stations de son réseau au delà d'Etampes et de Dourdan et réciproquement, valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 12 avril.

La délivrance de ces billets reste soumise aux conditions générales du Tarif spécial A n^o 9 (Billets d'aller et retour).

La chaussure du fantassin. — Cette importante question vient enfin d'être réglementée. Chaque soldat doit désormais posséder deux paires de brodequins napolitains et une paire de souliers du modèle actuel, avec guêtres blanches pour l'été, de drap pour l'hiver.

Une des deux paires de brodequins, après avoir été portée pendant quelques jours, deviendra ensuite un objet sacro-saint mis en évidence sur la planche à bagages ; ce sera la chaussure de mobilisation. Cette pratique est, à notre avis, blâmable, et expose à bien des mécomptes ; le soulier n'est bon que quand il a été longtemps porté. De plus, le godillot ne devant être porté que dans l'intérieur de la caserne ou hors du service, le soldat est réduit à une seule et unique paire de chaussures, ce qui est loin d'être suffisant.

Une innovation utile. — Jusqu'à ce jour, les personnes habitant la campagne n'ont eu d'autre moyen, pour expédier un télégramme, que d'aller au bureau télégraphique le plus rapproché, c'est-à-dire de faire un long trajet de cinq, dix, jusqu'à quinze kilomètres.

L'innovation dont nous parlons consistera à faire faire le service télégraphique par les facteurs ruraux, c'est-à-dire que ceux-ci seront tenus de faire au retour ce qu'ils font aujourd'hui à l'aller, dans leurs distributions, en remettant à domicile, à l'égal d'une lettre chargée ou recommandée, les télégrammes portant la mention *poste*.

Le nouveau service sera organisé soit au moyen de *tickets-télégrammes*, représentant la valeur de la dépêche à expédier, soit en autorisant les facteurs à percevoir en numéraire le prix des dépêches qui leur seront confiées, prix dont ils effectueront le versement à leur bureau.

Il va de soi que ce service ne pourra être appliqué que dans les contrées où il existe un bureau poste-télégraphe comme point de départ des tournées que font les facteurs ruraux ce service de devant pas s'appliquer non plus aux facteurs de ville.

Une misérable. — La cour d'assises de la Seine a condamné, hier, à cinq ans de réclusion une misérable mère, la fille Zang, domestique rue Dufresnoy, qui avait coupé en treize morceaux son enfant nouveau-né et l'avait jeté dans la fosse d'aisances de la maison où elle servait.

pendant ce temps, tu crèveras de misère et de faim, parmi les folles, là-bas ! Est-ce cela que tu voulais savoir ? Tu le sais maintenant... Va-t-en ! mais va-t-en donc !

Il se précipita, mais il revint aussitôt au milieu du salon.

Le ricanaît, la figure contractée par un rictus épileptique.

— Elle ne veut pas s'en aller... Ah ! ah !... Elle veut me braver... Nous allons rire...

Il se tourna vers les domestiques.

— Empoignez cette femme ! cria-t-il. Et jetez-la dehors... dehors, entendez-vous ! Dans la rue ! qu'on la piétine et qu'on la foule aux pieds...

Qu'elle s'en aille dans l'égoût, avec les immondices... Je ne veux plus la voir, jamais, jamais !...

Et comme les domestiques le regardaient interdits, sans bouger, un accès de fureur s'empara de lui.

— Obéirez-vous, gredins, manants ! C'est moi qui vous paye, vous êtes mes valets !

Les hommes, terrifiés, ne bougeaient pas. Alors il se précipita sur eux, les frappant, les menaçant.

De tous côtés on se jeta sur le comte.

— Allez chercher des cordes, commanda le médecin aux domestiques... des cordes solides...

Il y eut dans le salon une bousculade épouvantable.

Les femmes fuyaient, pendant que les hommes domestiques et invités, se jetaient sur le comte pour le maintenir.

(A suivre).

Un cas de léthargie. — Un cas de sommeil extraordinaire a eu lieu dans un café de la rue Greek, à Londres. Il y a dix jours, un français du nom de Chauffat, d'Anancy, représentant d'un marchand de vins de Libourne, vint à ce café. Il y revint une seconde fois le jeudi suivant, à six heures, se mit au lit et ne s'est réveillé qu'avant-hier. On a trouvé sur lui une carte avec la note suivante :

En traitement, actuellement à l'hôpital de la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, Paris; si on accident m'arrive, si je suis atteint d'une crise nerveuse ou d'un sommeil prolongé, je désire que l'on m'envoie immédiatement à l'hôpital, où tous les frais seront payés.

Il a été visité par le docteur Kaiser, un des médecins de l'hôpital français, et par les médecins Faucher et Rathborne, qui ont écrit à M. Charcot.

Chauffat est un homme de robuste apparence. Le docteur Faucher a fait dimanche sur lui quelques expériences de magnétisme: le dormeur a ouvert les yeux, qui se sont tournés dans la direction de l'opérateur; il a également ouvert la bouche et bougé le bras.

Environ une heure après, Chauffat s'est réveillé et a dit que les voleurs lui avaient dérobé 800 fr.; puis il s'est endormi.

Ces cinq derniers jours, il n'a pris aucune nourriture. La température du corps varie, mais la respiration et les battements du cœur et du pouls sont réguliers.

Précoces vauriens. — Une bande de voleurs, parfaitement organisée, vient d'être arrêtée par M. Tardif, commissaire de police à Paris.

Bizarrie! la discipline la plus rigoureuse régnait dans cette bande, et chacun des affiliés était tenu de remettre au « capitaine » le produit des vols de la journée.

Le capitaine exerçait sur ses subordonnés une véritable terreur, poignait de coups de couteau toute infraction à ce règlement.

Par contre, chaque membre avait le droit tous les matins de prélever un « prêt » sur la caisse commune.

Le capitaine et cinq de ses « hommes » sont maintenant sous les verrous. On a relevé contre eux, jusqu'à présent, plus de trente vols, dont quelques-uns ont été commis avec effraction.

Le Cartouche de la bande n'a que seize ans; ses complices n'ont pas plus de douze à treize ans, et cependant deux de ces derniers ont déjà été arrêtés vingt-cinq fois.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du 19 avril 1887.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE FRANCILLON

Comédie en 3 actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie-Française.

AVEC LE CONCOURS DE

M. ABEL, du Vaudeville, dont le talent n'a jamais été plus souple et plus brillant; M. WORMS, un comique du Palais-Royal, dont la réputation n'est plus à faire, car nous nous rappelons tous l'amusant Des Prunelles, de *Diorçons*;

Paul GIRON, l'élégant artiste du Gymnase; M. DUBREUIL, le comique de *Théodora*. L'héroïne de la pièce sera présentée par M^{lle} LETURE, qui vient de marquer sa place à l'Odéon, du premier coup, dans *Michel Pauper*;

M^{me} DESHAYES, dont la réputation n'est plus à faire; M^{lle} BAYNARD, la gentille ingénue que nous connaissons; Et M. Paul DESHAYES, dans le marquis de Riverolles.

Le Petit Journal. — M. Alexandre Dumas a traité son sujet sous ses deux faces. Si la femme avait mis à exécution, sa menace toute entière, le divorce était la solution.

Le comte est rappelé à ses devoirs d'époux par un procédé très osé; mais qui ne compromet pas l'honneur, — tout au moins dans une comédie paradoxale, — il renonce à ses fantaisies extramaritales et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

C'est un proverbe à la manière d'Alfred de Musset; c'est une fantaisie de morale mondaine, qui aura, j'en suis convaincu, un très grand succès.

L'esprit pétillant; le paradoxe lance des fusées; jamais peut-être Alexandre Dumas n'a été aussi brillant; on sent qu'il s'amuse lui-même: à plus forte raison doit-il amuser les spectateurs.

L'Èvènement. — A coup sûr, M. Alexandre Dumas dans aucune de ses œuvres n'a jamais mis plus d'esprit que dans ce drame étrange, conçu dans un but moral. M. Alexandre Dumas jouit de la plénitude de son talent vert, fort et sain. *Francillon* est merveilleux par son agencement, par ses détails, par la clarté de son exposition, par la philosophie amère qui s'échappe des lèvres des personnages. Le public s'est laissé subjugué, et a longuement acclamé l'auteur et sa pièce. LOUIS BESSON.

BOURSE. — Cours du 4 avril.

3 0/0	80 92
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	84 28
1/2 0/0 ancien.....	103 90
1/2 0/0 1883.....	109 70
Dernier cours du 4 avril.	
Actions Orléans.....	1,340 00
Actions Lyon.....	1,260 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	391 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	310 05
Obligations Lombardes (jouissance	307 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	348 00

Bibliographie

LA POUPEE MODELE
Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, pelits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des Demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou qui sont incommodées par le *sang* (apoplexie), la *bile* ou les *humeurs*, trouveront dans le *Chocolat de Desbrière* un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière
ET DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au vingt-trois avril prochain, jour de samedi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du treize décembre dernier, visé et enregistré conformément à la loi.

Il a été procédé :
A la requête de M. Jean Borderies plus jeune, marchand de Bestiaux, domicilié à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), ayant M^e Jules Billières pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure, rue Sainte-Claire, numéro 52, près le Palais de Justice.
Sur la tête au préjudice de Jean Gamel et de dame Marie Bouchet, mariés, propriétaires, culti-

vateurs, domiciliés ensemble au lieu de Cessou, commune de l'Hospitalet, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse.

A la saisié réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Ce procès verbal de saisie a été dénoncé aux époux Gamel, parties saisies, par exploit du ministère dudit M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, aussi visé et enregistré; et il a été transcrit, avec ledit exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-un du même mois de décembre, volume 111, numéros 14 et 15, par le conservateur qui a perçu les droits.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente desdits immeubles, a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit janvier dernier pour y servir de minute et d'enchères et y être tenu à la disposition du public. Il a été régulièrement publié à l'audience de criées du Tribunal civil de Cahors, le douze février courant.

Ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication, fixa la vente au vingt-six mars prochain et, statuant sur un dire inséré au cahier des charges le huit février dernier, ordonna que cette vente aurait lieu en deux lots composés ainsi qu'il sera dit ci-dessous, sur la mise à prix de dix francs l'un.

Désignation des immeubles saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie:

ARTICLE PREMIER
Une friche, située au lieu de Cessou, commune de l'Hospitalet, formant le numéro 86 P, section C du plan cadastral de cette commune, d'une contenance de quarante-un ares quatre-vingt-dix centiares.

ARTICLE DEUXIÈME
Une pâture, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 87 P, desdits plan et section de contenance de quatre ares vingt centiares.

ARTICLE TROISIÈME
Un Jardin, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 88 desdits plan et section de contenance de deux ares soixante centiares.

ARTICLE QUATRIÈME
Un sol, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 89 P, desdits plan et section, de contenance de trois ares quatre-vingt-dix centiares.

ARTICLE CINQUIÈME
Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 91 P, desdits plan et section, de contenance de quatre-vingt-trois ares cinquante centiares.

ARTICLE SIXIÈME
Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 91 P, desdits plan et section de contenance de deux hectares, cinquante ares quarante centiares.

ARTICLE SEPTIÈME
Un bois, situé au lieu dit Combe de Lhonstalon, même commune, formant le numéro 185 desdits plan et section de contenance de quarante-un ares trente centiares.

ARTICLE HUITIÈME
Un bois, situé à Falgayras, même commune, formant le numéro 330 desdits plan et section de contenance de trente-deux ares quatre-vingt centiares.

ARTICLE NEUVIÈME
Un sol de maison, situé au lieu de Cessou, même commune, formant le numéro 89 P, desdits plan et section, de contenance de trois ares vingt centiares.

ARTICLE DIXIÈME
Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 91 P, desdits plan et section de contenance de un hectare.

ARTICLE ONZIÈME
Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 91 P, desdits plan et section, de contenance de cinquante ares.

ARTICLE DOUZIÈME
Un jardin, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 90, desdits plan et section, de contenance de deux ares quarante centiares.

Attenant ce jardin se trouvant bâtis un four et fournil ayant sa porte d'entrée au nord, où se trouve également une étable à poules; le tout est construit en pierres et couvert en tuiles creuses dites canal.

ARTICLE TREIZIÈME
Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 95 desdits plan et section de contenance de un hectare, soixante-dix ares trente centiares.

ARTICLE QUATORZIÈME
Un bois, situé au lieu dit le Falgayral, même commune, formant le numéro 343, desdits plan et section de contenance de soixante-huit ares dix centiares.

ARTICLE QUINZIÈME
Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 335, desdits plan et section, de contenance de vingt ares quatre-vingt-dix centiares.

ARTICLE SEIZIÈME
Une friche, située au lieu de Cessou, même commune, formant le numéro 86 P, desdits plan et section, de contenance de cinq ares vingt centiares.

ARTICLE DIX-SEPTIÈME
Une pâture, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 87 P, desdits plan et section, de contenance de huit ares quatre-vingt-dix centiares.

ARTICLE DIX-HUITIÈME
Une terre située aux dits lieu et commune, formant le numéro 91 P, des mêmes plan et section, de contenance de deux hectares, quize ares vingt centiares.

ARTICLE DIX-NEUVIÈME
Une maison située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 89 desdits plan et section; elle

est construite en pierres et couverte en tuiles canal, elle a son entrée au levant; on y arrive par un escalier en pierres sous lequel se trouvent deux étables avec portes.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage éclairé par trois fenêtres. Attenant à cette maison se trouvent une grange et un hangar, ayant deux entrées au couchant et couverts à moitié en tuiles.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux susdits, commune de L'hospitalet, conton de Castelnaud-Montratrier, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété desdits mariés Gamel, parties saisies, et sont joints et exploités par eux, à l'aide de leur famille.

Ils ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice, à la requête dudit Borderies afin d'obtenir le paiement des sommes à lui dues.

Ils ont été, en exécution de cette saisie, vendus à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, du vingt-six mars dernier.

La vente a eu lieu en deux lots, composés comme suit et sur la mise à prix ci-après :

Premier lot

Le premier lot se compose des articles douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de la saisie, du cahier des charges et du présent placard, formant les numéros 90, 95, 343, 335, 86 P, 87 P et 91 P, section C du plan cadastral de la commune de L'hospitalet. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci. 40 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot se compose des articles, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze de la saisie, du cahier des charges et du présent placard, formant les numéros 86 P, 87 P, 88, 89 P, 91 P, 91 P, 185, 330, 89 P, 91 P et 94 P, section C du plan cadastral de la commune de L'hospitalet. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci. 40 fr.

Il est observé que la désignation des numéros du cadastre des biens compris aux deux lots ci-dessus, n'est donnée que sauf erreur et sous toutes réserves et expliqué, pour éviter toutes contestations ultérieures, que le premier lot se compose de tous les biens vendus aux mariés Gamel, parties saisies, par François Rivières et Marie Valéry, mariés, propriétaires à Cessou, commune de L'hospitalet, suivant acte retenu par M^e Lacaze, notaire à Saint-Paul-Labouffie, le premier juin 1879 et que le deuxième lot se compose de tous les autres immeubles saisis.

Ces deux lots ont été adjugés savoir : le premier lot, au prix de mille francs et le deuxième lot, au prix de deux mille cinq cents francs, en sus des charges, à M^e Lacosse, avoué, qui a fait élection de command, en faveur du sieur Jean-Pierre Conquet, propriétaire à Granjoul, commune de L'hospitalet. Mais, par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le premier avril courant, enregistré, le sieur Etienne Coudere, propriétaire, domicilié au Baylou, commune de L'hospitalet, assisté de M^e Billières, qu'il a déclaré constituer pour son avoué, près ledit Tribunal, a surenchéri du sixième en sus des charges, les prix de chacun des lots, ci-dessus, et s'est engagé à porter ou à faire porter le prix du premier lot, à la somme de mille cent soixante-dix francs et celui du deuxième lot, à la somme de deux mille neuf cent vingt francs, le tout en sus des charges.

En conséquence de ladite surenchère, les biens ci-dessus désignés seront revendus le **vingt-trois avril prochain**, jour de samedi à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses, charges et conditions de la première adjudication et de la surenchère, et, sur les nouvelles mises à prix de mille cent soixante-dix francs, pour le premier lot, ci. 1170 fr. Et de deux mille neuf cent vingt francs, pour le deuxième lot, ci. 2920 fr.

Le tout en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé: J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT, receveur.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT
DE

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-neuf mars dernier, Catherine Arnaudet, épouse de Jean-Pierre Beaubestre, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Sauzet, a été déclarée séparée de biens d'avec Jean-Pierre Beaubestre son mari, cultivateur, demeurant avec elle dans ladite commune de Sauzet.

Pour extrait certifié véritable.
A Cahors le deux avril mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
G. DELBREIL.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

GUÉRISON DES TUMEUR ET CANCER

par Simples Pansements. Méthode du **SANS OPÉRATION**
D'ALZOTT, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS.
Tumeurs, Cancers du Sein, de la Matrice, Hémorrhoides, Fistules, Maladies de Vessie, etc.
Guérison certaine. Brochure envoyée contre 45 c. en timbres. Consult. de midi à 5 h. et par correspondance.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.

A Cahors, dans toutes les Pharmacies.

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^{ie}

Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

au CANNABIS INDICA

de GRIMAULT & C^{ie}, Ph^{ns}, Paris

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Garances, sans-Fortes, Garances en Coton, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

PAYABLE CINC FRANCS PAR MOIS PAR CHAQUE CENTIME DE DÉPENSE EN PLUS

ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Le propriétaire-gérant, Laytou.

MALADIES SECRÈTES

Dans un but humanitaire, le Dr SELME, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS, envoie sa Méthode gratis, sous pli cacheté, pour se traiter soi-même des Rehauffements, Vices du Sang, Dartres, Eczéma, Plaies.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste
à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, éminent, membre de l'Institut; H. Darbigny, professeur à l'École des langues orientales; F. Desobry, directeur de la Revue des Deux Mondes; A. Giby, professeur à l'École des chartes; Glasow, membre de l'Institut; Dr L. Halin, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

LA H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison	de 10 francs par mois
Chaque volume broché	25 francs

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapon forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

BREVETÉ 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BREVETÉ EXP^{nt} 1882 MOUS CONCOURS

Académie nationale

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune concurrence.